

FAQ autour du plan de protection 7.0 valable dès le 22 décembre 2020

Valable dès le 22 décembre 2020

Des exceptions sont possibles au niveau cantonal. Il est donc recommandable de contacter le centre d'information de votre autorité sanitaire cantonale ([liste de contacts](#))

Qu'est-ce qui est finalement applicable maintenant? Les règles cantonales ou les mesures du Conseil fédéral ?

Les règles cantonales sont toujours prioritaires. Tous les cantons peuvent adopter des mesures plus strictes que la Confédération. Les cantons qui remplissent certaines conditions selon l'art. 7 de l'ordonnance <https://www.admin.ch/opc/de/classified-compilation/20201774/index.html> peuvent alléger les mesures de la Confédération s'ils le souhaitent.

Selon la réglementation de la Confédération, qui est encore autorisé à jouer au tennis ?

En salle et en plein air :

- Les enfants et les jeunes jusqu'à 16 ans.
- Les joueuses et les joueurs en possession d'une des Swiss Olympic Cards suivantes: Or, Argent, Bronze, Elite, Talentcard régionale, Talentcard nationale. Liste des titulaires de carte <https://www.swissolympic.ch/athleten-trainer/swiss-olympic-card/card-inhaber?searchId=3161>

Les plus de 16 ans **ne sont pas** autorisés à jouer au tennis, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur. Les exceptions mentionnées dans l'ordonnance sur les sports de plein air (art. 5d et 6e), selon le OFSP et OFSPO, ne concernent que les « autres installations en plein air », ce qui n'est pas le cas d'un court de tennis clôturé. Les courts de tennis sont donc généralement appelés « installations sportives ».

Les moins de 16 ans ou les athlètes de compétition sont-ils autorisés à jouer en salle avec un entraîneur ?

Oui, comme avant les mesures plus strictes, il est possible de jouer avec des entraîneurs. Sont considérés comme entraîneurs tous les enseignants de tennis formés (au moins moniteur J+S). Les partenaires de jeu ne possédant pas la reconnaissance de moniteur J+S ou qui n'exerçaient pas déjà la fonction d'entraîneur précédemment ne sont pas autorisés à jouer au tennis en salle. Cela ne serait pas dans l'esprit de la dérogation accordée par le législateur.

Les moins de 16 ans et les joueurs de compétition sont-ils autorisés à jouer le soir après 19 heures et le dimanche ?

Oui

Est-il permis de jouer dehors le soir après 19 heures et le dimanche ?

Oui, c'est permis pour les moins de 16 ans et les joueurs de compétition

Les vestiaires et les salles de séjour peuvent-ils rester ouverts dans les installations de tennis pour ceux qui sont autorisés à jouer ?

La Confédération et les cantons ne peuvent pas tout réglementer jusque dans le moindre détail. L'ordonnance stipule que « l'utilisation d'installations et d'établissements dans les domaines de la culture et du sport pour les activités des enfants et des adolescents de moins de 16 ans reste autorisée. »

<https://www.news.admin.ch/newsd/message/attachments/64642.pdf> .

Cela doit être interprété en ce sens que les enfants sont uniquement autorisés à faire du sport dans les installations sportives. Il ne serait pas dans l'esprit des législateurs de prendre une douche ou de rester sur place pour boire quelque chose ensemble.

Les tournois ou les événements organisés à l'interne sont-ils toujours autorisés ?

Jusqu'au 22 janvier 2021 au moins, toutes les compétitions et manifestations sont interdites.